

CHAMPIONNAT DE FRANCE
2017
ENDURO



N° d'épreuve FFM.....	222	Organisateur
Moto-Club	MC La Gacéenne	
N° d'affiliation	0377	
Date	13 ET 14 MAI 2017	
Lieu	GACE 61230	
Organisateur technique ...	BOIS Gérard	
Adresse.....	Place du Château Marie 61230 GACE	
E-mail	mclagaceenne@gmail.com	
Téléphone	07.70.08.54.56 Audrey (secrétaire)	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	HERVE Patrick	Licence : 111.74
Délégué FFM (Président du Jury)*	MANDRON JL	Licence : 102.09
Membre du Jury	DAVID P	Licence : 79.86
Membre du Jury	POTIER Joël	Licence : 108.586
Commissaire technique responsable	DEPOIT JM	Licence : 08.481
Responsable du chronométrage	LAMBALLE Eric	Licence : 181.566

Article 3 Catégories & Engagements

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Championnat de France ★ Elite E1 ★ Elite E2 ★ Elite E3 ★ National E1 ★ National E2 ★ National E3 ★ Juniors¹ ★ Espoirs 125cc 2T² ★ Féminines³ | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Trophée de France ★ Néo-Elite ★ Vétérans⁴ | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Championnat des constructeurs ➤ Challenge Team National |
|--|--|--|
- 1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
 2 Moins de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat
 3 Open issu des classes E1, E2 et E3
 4 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

- E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
- E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
- E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

2 2 FEV. 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? oui non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antiviol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical LEVEQUES YANN

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 4

Hôpital le plus proche Argentan

Temps de trajet (en min) 25 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse GACE 61230

Capacité Moto : 370

(7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Longueur de la boucle 73 KM

Distance journalière 219

Nombre de Contrôles Horaires 1

Contrôle de Passage 3

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) 3

Longueur(s) 3 km

- De type Enduro (en ligne).....

Longueur(s) 4 km

- De type X-Trem

Longueur(s) 3.7 km

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 20.01.2017

Moto Club la Gacéenne
Mairie de Gacé
61230 GACÉ

Visa de la Ligue

Date : 20 février 2017



Visa de la FFM

Date : 02/03/2017

Numéro : 17/0176

